

MAIRIE DE WANQUETIN

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 21 mars 2016

Membres présents : tous les conseillers en exercice.

Convocation du 15 mars 2016

Objet : Choix d'appartenance de la commune à une intercommunalité

Avant la séance, un débat est ouvert avec le public présent. Le prix de l'eau est abordé et commenté par les différentes parties. Le Président rappelle qu'il y a une différence à faire avec le prix de l'eau distribué et l'eau assainie. Actuellement le prix de l'eau sur Wanquetin est de 1.63 €/m³, taxes de l'Agence de l'Eau et abonnement compris, et le m³ d'eau assaini par la Communauté de communes la Porte des Vallées est de 4.11 € TTC à quoi s'ajoute le prix du m³ d'eau prélevé (différent d'une commune à l'autre), inclus la part du délégataire de service, Veolia. Le sujet de la fiscalité est également abordé et notamment le fait que certaines communes de l'intercommunalité ont demandé leur rattachement à la C.U.A. et que dans le cas où cela se ferait, il y aurait une perte d'environ 25 % de recettes fiscales pour notre intercommunalité. Il est également évoqué que le choix d'aller vers la C.U.A. est déterminé, pour une grande part, par le fait que le projet de fusion des 3 intercommunalités n'a pas été développé et qu'il existe une grande inconnue concernant le montant des taxes à venir suite à la mise en œuvre de nouvelles compétences imposées par la loi NOTRe à savoir, office de tourisme, création d'aire d'accueil pour les gens du voyage, gestion de l'assainissement collectif en 2018 et en 2020 de l'eau.

A la suite de ces débats, le Président invite le public à quitter la salle de réunion afin de pouvoir délibérer sereinement.

La séance ouverte, le Président rappelle aux membres présents que Mme la Préfète a demandé aux conseils municipaux de préciser son choix d'appartenance sur les différents projets de fusion proposés dans le cadre de la loi NOTRe et son application.

Après avoir exposé les différentes solutions à savoir :

- 1 – soit l'intégration de la commune dans le périmètre d'une communauté de communes composée des communautés de communes de l'Atrébatie, des 2 Sources et de la Porte des Vallées
- 2 – soit l'intégration de la commune dans le périmètre de la communauté urbaine d'Arras, ou de la communauté de communes du Sud Artois dès lors que la continuité territoriale existe
- 3 – soit l'intégration de la commune dans le projet de fusion tel qu'il est inscrit au SDCI

le conseil municipal est invité à voter.

A la question 1 : « intégration de la commune dans le périmètre d'une communauté de communes composée des communautés de communes de l'Atrébatie, des 2 Sources et de la Porte des Vallées », le conseil a répondu :

« CONTRE » à 8 voix ; « POUR » à 4 voix et 2 « abstentions »

A la question 2 : « intégration de la commune dans le périmètre de la communauté urbaine d'Arras, ou de la communauté de communes du Sud Artois dès lors que la continuité territoriale existe », le conseil a répondu :
« POUR » à 8 voix ; « CONTRE » à 5 voix et 1 abstention

A la question 3 : « intégration de la commune dans le projet de fusion tel qu'il est inscrit au SDCI, le conseil a répondu :
« POUR » à 10 voix, « CONTRE » à 3 voix et 1 abstention.

Le conseil exprime par ce vote sa volonté pour une intégration au SDCI et ce pour une représentation conséquente d'une majorité de communes rurales autour de la CUA.

Après lecture, le rapport est approuvé

La séance est levée à 21 h

Fait le 21 mars 2016
Le Maire, Albert HAPKA

Affiché le 22 mars 2016

